

MAIRIE D'ORTHEZ

EXTRAIT du Registre des délibérations du Conseil municipal

SÉANCE DU 24 MAI 2022

PRÉSENTS : M. HANON, Maire-Président, M. GROUSSET, Mme LEMBEZAT, M. DESPLAT, Mmes BAYLE-LASSERRE, ROUSSET-GOMEZ, M. SENSEBE, Mme DE MORO, M. LABORDE, adjoints, Mme PICHAUREAU, M. ARENAS, Mme FOURQUET, M. ETCHEBERTS, Mme LABORDE, MM. DUPOUY, CARRERE, Mme BEUSTE, MM. WLS, VIVES, Mmes BOUBARNE, LAMAZERE, M. COSTEDOAT, Mmes DARSAUT, MARQUEHOSSE, M. RAMALHO, Mme MUSEL, MM. CONEJERO, DELTEIL, LABENNE, MELIANDE.

ABSENTS/EXCUSES : M. BOUNINE (pouvoir à M. DESPLAT), Mme DOMBLIDES (pouvoir à M. MELIANDE), M. BERGES (pouvoir à M. LABENNE)

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme BAYLE-LASSERRE

22 – 73 - CONVENTION D'APPUI DU DÉPARTEMENT DES PYRÉNÉES-ATLANTIQUES AU SUIVI DU FONCTIONNEMENT DES SYSTÈMES D'ASSAINISSEMENT

Rapport présenté par Monsieur SENSEBE, président de la régie de l'eau et de l'assainissement :

Depuis plusieurs années, dans le cadre du programme NAIADE (Nouvelles Actions et Initiatives d'Accompagnement Départemental pour l'Eau), le département du 64 effectue un suivi du fonctionnement de la station d'épuration (STEP) et apporte un appui technique sur des questions relatives au système d'assainissement.

Cette année, le département a délibéré afin de mettre en œuvre une contractualisation juridique de ces prestations en lien avec les exploitants des systèmes d'assainissement, sans incidence financière pour les collectivités.

Cette convention décrit les conditions dans lesquelles les services du Conseil Départemental, via leur prestataire, interviennent pour le compte de la Régie des Eaux. Elle prendra effet à la suite de sa validation et pour toute l'année 2022.

Concrètement, pour la STEP, une visite annuelle sera effectuée. Cette visite fera l'objet d'un rapport d'intervention présentant les valeurs de débits, les résultats des analyses et l'interprétation de celles-ci.

Après l'avis favorable du Conseil d'exploitation, qui s'est réuni le 12 mai 2022, et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve la convention d'appui du département des Pyrénées-Atlantiques au suivi du fonctionnement de systèmes d'assainissement pour l'année 2022.

**Ainsi fait et délibéré à ORTHEZ, le 24 mai 2022
Et tous les membres présents ont signé
Pour copie conforme et certificat d'affiche.**

**Le Maire d'ORTHEZ,
Emmanuel HANON**

Affiché en Mairie le 31 MAI 2022

